

37^{ème} Foire-Exposition de LOUDUN (Vienne)

Thème : meilleure ville / meilleure vie

18 – 19 – 20 – 21 - 22 Septembre 2010

Organisée par la Ville de LOUDUN

DOSSIER D'INSCRIPTION

Comprenant :

- 1) Le droit d'inscription à nous retourner accompagné du règlement avant le 31 Mai 2010 date de clôture.
- 2) Le droit de place à retourner accompagné du règlement correspondant avant le 30 Août 2010.

Attention ! Aucun exposant ne sera autorisé à prendre possession de son emplacement avant d'en avoir effectué le règlement.

A adresser au Secrétariat de la Foire :

Mairie de Loudun - BP 65 - 1 Rue Gambetta - 86206 LOUDUN CEDEX

Chèque(s) établis à l'ordre du Trésor public de Loudun.

A réception : nous vous adresserons une facture.

Votre contact : Madame MAILLARD, tel 05.49.98.15.38



37^{ème} Foire-Exposition de LOUDUN (Vienne)

Thème : meilleure ville / meilleure vie

18 – 19 – 20 – 21 - 22 Septembre 2010

Organisée par la Ville de LOUDUN

Inauguration le SAMEDI 18 SEPTEMBRE à 10 H 00

1) Droit d'inscription

A retourner accompagné du règlement avant le 31 Mai 2010, au secrétariat de la Foire Exposition : Mairie de Loudun - BP 65 - 1 Rue Gambetta - 86206 LOUDUN CEDEX.

| | | |
|---|---------|-----------|
| Pour stand ou air libre : | 148 €HT | 177 € TTC |
| Réduction aux commerçants, artisans, et industriels de Loudun : | - 15 % | - |
| TVA 19.6 % | | |
| Total TTC | | = |

Chèque à l'ordre du trésor public de Loudun

Je soussigné(e) Profession.....

Adresse complète

N°Téléphone :

R.C..... Objets ou produits exposés.....

m'engage à occuper à la Foire-Exposition de LOUDUN, sous réserve de mon acceptation, l'emplacement ci-dessous :

Indiquer ci-dessous vos besoins :

A reporter sur le bulletin « Droit de place » (ci-joint) et à retourner accompagné du règlement correspondant avant le 30 Août, date limite pour votre inscription définitive.

❖ Stand monté ordinaire 3m x 3m à 426.97 € TTC

❖ Parquet salon nombre de m² à 23.96 € TTC

❖ Restaurant (sauf vente à emporter) nombre de m² à 20.37 € TTC

❖ Air libre : terrain pour installation défini par travée de 5m linéaires

de front entre deux arbres Nombre de travée à 340.86 € HT

❖ Buvette : attention vente à emporter Article 5 à 502.32 € HT

❖ Manège et restaurant : voir article 4 du règlement.

Tournez S.V.P. →

Je soussigné(e) déclare donner mon inscription comme exposant à la FOIRE DE LOUDUN, les 18, 19, 20, 21 et 22 Septembre 2010 et accepter le Règlement Général de ladite Foire-Exposition.

Règlement 2010: 1^{er} chèque à la signature du présent document avant le 31 Mai 2010. Toute inscription non accompagnée de ce versement ne sera pas prise en considération.

Aucun exposant ne sera autorisé à prendre possession de son stand avant d'en avoir effectué le règlement intégral et les stands, une fois attribués, ne seront changés en aucun cas.

En signant la présente demande d'admission, je déclare connaître le règlement général ci-joint et m'engage à me conformer aux prescriptions de ce règlement, ainsi qu'à celles que le Comité pourrait me notifier par la suite ou afficher dans l'enceinte de la Foire.

A....., Le

Signature (précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé ») :

N° Chèque

Montant

Veillez nous faire parvenir les documents suivants dans les meilleurs délais, afin de valider votre inscription :

- Droit d'inscription signé
- Règlement
- Attestation d'assurance responsabilité civile (photocopie)

ATTENTION : Tout dossier incomplet ne pourra être enregistré.